



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°41-2024-03-003

PUBLIÉ LE 1 MARS 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé - DD41 / Direction de l'offre de soins**

41-2024-02-26-00004 - 2024-DOS-046 Agrément CDS ROMORANTIN 41 (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé - DD41

41-2024-02-26-00004

2024-DOS-046 Agrément CDS ROMORANTIN 41

**ARRETE N°2024-DOS-046**

Accordant au centre de santé mutualiste de Romorantin-Lanthenay  
l'agrément pour ses activités dentaires

FINESS EJ : 41 000 474 1

FINESS ET : 41 000 618 3

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6323-1 à L. 6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-12 ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS-0004, en date du 12 juin 2023, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature.

**VU** le dossier déposé par le Centre de santé dentaire mutualiste de Romorantin-Lanthenay, en vue d'obtenir un agrément de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en date du 18/11/2023 et la complétude du dossier en date du 09/01/2024;

**CONSIDERANT** que le projet de santé ainsi que le règlement de fonctionnement soumis par l'organisme gestionnaire sont conformes aux directives et aux normes en vigueur ;

**CONSIDERANT** que le projet de santé ainsi que le règlement de fonctionnement soumis par l'organisme gestionnaire sont conformes aux directives et aux normes en vigueur ;

**CONSIDERANT** que la réception et les pièces déposées sont jugées valides conformément aux dispositions légales.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre de santé dentaire mutualiste de Romorantin-Lanthenay situé à l'adresse suivante : 2 rue de la résistance 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

dont le numéro FINESS ET est 41 000 618 3  
dont le numéro FINESS EJ est 41 000 474 1  
et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est : Mutuelle Familiale des Œuvres Sociales situé au 6 rue Galilée 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR

**EST AGREE** pour ses activités **dentaires**

**ARTICLE 2** : Conformément aux dispositions de l'article L. 6323-1-11 du code de la santé publique, le présent agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre mentionné à l'article 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions au III de l'article L. 6323-1-11 du code de la santé publique. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN.

**ARTICLE 4** : En cas de fermeture, du centre de santé à l'article 1 du présent arrêté, le représentant légal de l'organisme gestionnaire en informe la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur de la caisse locale d'assurance maladie et le président du conseil départemental des ordres compétents. Il procède à cette information au moins quinze jours avant la date prévue de fermeture du centre de santé dans le cas d'un projet anticipé de fermeture ; en cas de fermeture immédiate, il procède à cette information dans un délai de sept jours.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- D'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- D'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 6 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Loir-et-Cher.

Fait à Orléans, le 26/02/2024

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by the letters 'CB' and a long horizontal stroke.

Clara de BORT